

ASSEMBLÉE NATIONALE28 avril 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 191

présenté par
M. Mamère, Mme Billard et M. Yves Cochet

ARTICLE 41

Dans la première phrase de l'alinéa 2 de cet article, substituer aux mots :

« de quinze jours »,

les mots :

« d'un mois et sept jours ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.